

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2196

4 octobre 2007

SOMMAIRE

Acmar International S.A.	105363	Jerto Investments S.à r.l.	105366
Barclays Structure d'Investissement Luxembourg S.à r.l.	105385	Johnson & Johnson Luxembourg Finance Company	105372
Benelux Port Holdings S.à r.l.	105373	Kasserine S.A.	105367
Boulangerie-Pâtisserie Chris S.à r.l.	105372	Knight Finanz S.A.	105363
Box S.A.	105369	KTIN Luxembourg, S.à r.l.	105373
Cargoleasing S.A.	105391	Mecaman S.A.	105408
CEREP Asnières S.à r.l.	105362	Metal Cladding Trading S.A.	105368
CEREP Investment Brahms S.à r.l.	105366	Midilux Holdings S.A.	105371
Covent Garden Holdings (Number 2) S.à r.l.	105408	ML Dom Luxembourg II S.à r.l.	105373
Darbid S.à r.l.	105372	New Aster S. à r.l.	105362
Darfin S.A.	105365	O.W.I. Project S.A.	105364
Découverte Romaine S.A.	105371	Pamela Invest S.A.	105363
Diligentia SA	105372	Parkwood (Koblenz) S.à r.l.	105402
Eumar Soparfi S.A.	105368	PSH S.A.	105408
Felicity International S.A.	105371	Retail Services Luxembourg S.à r.l.	105365
Findar S.A.	105368	Sintonia S.A.	105408
Findas Participations S.A.	105371	Société d'Etude et de Recherche Appliquée en Cancérologie (SERAC) S.A.	105369
Fininde S.A.	105367	Synergie Patrimoine S.A.	105367
Fipoluc S.A.	105370	Tenth Anniversary Corporation S.A.	105364
Gex Investissements S.à r.l.	105395	T.F.E. S.A.	105369
House Impex S.A.	105370	Trelux Capital Investissements S.A.	105365
Infor ISA Holdings	105364	Yeoman Investments S.A.	105370
Invest One S.à r.l.	105362	Zerocinque S.A.	105366

Invest One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 79.994.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007105283/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00011. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

CEREP Asnières S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 104.647.

Il résulte de la résolution prise par le gérant unique le 1^{er} août 2007, que le siège social de la Société est transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par ailleurs, le siège social de CEREP II S.à r.l., gérant unique et associé unique de la Société, est également transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de la résolution prise par le conseil de gérance de la société CEREP II S.à r.l. le 1^{er} août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007105126/1092/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00540. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

New Aster S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.718.675,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 124.222.

Constituée par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 25 octobre 2006, acte publié au Mémorial C n^o 630 du 17 avril 2007, modifiée par-devant le même notaire, en date du 8 novembre 2006, acte en cours de publication.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEW ASTER S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007104948/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00151. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Acmar International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 88.203.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2007.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2007104955/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00069. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Knight Finanz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 108.106.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007106246/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01070. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Pamela Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 43.073.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 18. Juli 2007

1. Die Versammlung bestätigt die Niederlegung des Mandats des Verwaltungsratsmitglieds Herrn François Metzler, geb. am 11. Februar 1943, wohnhaft in 99, route des Trèves, L-2630 Luxembourg zum Ende der heutigen Generalversammlung.

Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wählt die Versammlung einstimmig Herrn Georges Majerus, Expert Comptable, geb. am 8. Juli 1965 in Dudelange, geschäftsansässig in 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, der das Mandat annimmt und bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010 weiterführt.

Für die Versammlung

Unterschrift

Référence de publication: 2007106241/756/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09329. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Infor ISA Holdings, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 211.000,00.**Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 118.071.

—
Extrait de la résolution du Conseil de Gérance du 14 juin 2007

En date du 14 juin 2007, le Conseil de Gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} mars 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007106334/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01085. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

O.W.I. Project S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 104.220.

—
Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007106328/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00926. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Tenth Anniversary Corporation S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 118.522.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2007106561/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09651. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Retail Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 37, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 111.623.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2007106560/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06136. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Darfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 103.478.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007106379/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01021. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Trelux Capital Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 22.363.

Constituée par-devant Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 décembre 1984, acte publié au Mémorial C n ° 38 du 8 février 1985. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n ° 502 du 29 mars 2002.

Le bilan au 31 août 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRELUX CAPITAL INVESTISSEMENTS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007105794/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00252. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Jerto Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 107.071.

Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 18 mars 2005, acte publié au Mémorial C n ° 772 du 2 août 2005. Les statuts ont été modifiés par-devant Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 2 août 2005, acte publié au Mémorial C n ° 1441 du 22 décembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JERTO INVESTMENTS S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007105796/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00251. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Zerocinque S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 112.340.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007105811/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09319. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

CEREP Investment Brahms S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 114.495.

Il résulte de la résolution prise par le gérant unique le 1^{er} août 2007 que le siège social de la Société est transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par ailleurs, le siège social de CEREP II S.à r.l, gérant unique et associé unique de la Société, est également transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de la résolution prise par le conseil de gérance de la société CEREP II S.à r.l. le 1^{er} août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007105939/1092/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00567. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Fininde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 78.244.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007105962/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00972. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Synergie Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 82.427.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

FIDUCIAIRE FERNARD FABER

Signature

Référence de publication: 2007105831/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05818. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Kasserine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 126.266.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 20 août 2007*

1. Monsieur Giovanni Marasco, né le 11 décembre 1938, à GEMONA DEL FRIULI et résident à I-20100 Milano, Via savona 69/ A, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

KASSERINE S.A.

G. Diederich / R. Reggiori

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007105619/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00382. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Eumar Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 66.230.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 2 août 2007*

Monsieur Schaus Adrien, Monsieur Motterle Eugenio et Monsieur De Bernardi Alexis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Madame Ries-Bonani Marie-Fiore est renommée commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

EUMAR SOPARFI S.A.

A. De Bernardi / A. Schaus

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007105622/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00635. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Metal Cladding Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 103.890.

—
Le bilan au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 6 septembre 2007.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007105618/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 31 août 2007, réf. DSO-CH00253. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070120387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Findar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 103.477.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007105966/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00969. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Box S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 51.760.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007106199/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00998. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Société d'Etude et de Recherche Appliquée en Cancérologie (SERAC) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 67.568.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE D'ETUDE ET DE RECHERCHE APPLIQUEE EN CANCEROLOGIE (SERAC) S.A.

J. Seil / L. Hansen

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007105855/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI01982. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

T.F.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 116.398.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 23 juillet 2007*

Monsieur De Bernardi Alexis, Monsieur Rossi Jacopo et Monsieur Vegas-Pieroni Louis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Monsieur Donati Régis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

T.F.E. S.A.

A. De Bernardi / J. Rossi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007105628/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00625. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

House Impex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 49, route de Clervaux.
R.C.S. Luxembourg B 105.141.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 6 septembre 2007.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007105624/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 31 août 2007, réf. DSO-CH00256. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070120393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Fipoluc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 48.098.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 16 août 2007

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de la société LUX KONZERN S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007105633/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08821. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Yeoman Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 55.311.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 28 juin 2007

1. Le mandat du PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire;

2. La démission de MAITLAND LUXEMBOURG S.A., 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes, avec effet au 28 juin 2007 est acceptée et confirmée.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007106011/631/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09201. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Felicity International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 71.033.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105295/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05481. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070119607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Midilux Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 6.749.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007105281/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00014. - Reçu 34 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070119544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Findas Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 64.776.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007105284/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00003. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070119538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Découverte Romaine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 104.670.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007105285/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00001. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070119537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Boulangerie-Pâtisserie Chris S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1514 Luxembourg, 2, rue Xavier de Feller.
R.C.S. Luxembourg B 39.072.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105290/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04364. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Johnson & Johnson Luxembourg Finance Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 117.848.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105289/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03434. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Diligentia SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 84.082.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007105259/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08616. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Darbid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 131, rue Kohlenberg.
R.C.S. Luxembourg B 37.385.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007105257/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08614. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

ML Dom Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 113.005.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007106009/242/13.

(070120560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

KTIN Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 575.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 85.118.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société du 26 juillet 2007 que:

- Monsieur Joseph Ponteri, né à Pittsburgh, Pennsylvanie, Etats-Unis, le 21 octobre 1943, avec adresse professionnelle au 1060 West 130th Street, Brunswick, Ohio 44122, Etats-Unis,

A été nommé gérant de la Société, avec effet rétroactif au 2 octobre 2006, en remplacement de Monsieur James E. Finley, avec adresse professionnelle au 1060 West 130th Street, Brunswick, Ohio 44122, Etats-Unis, démissionnaire avec effet rétroactif au 2 octobre 2006.

Le mandat du nouveau gérant est à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007106091/799/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00670. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Benelux Port Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.235.

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of July.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

1.- BBI EUROPE HOLDINGS (LUX) S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with a corporate capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117.473;

and

2.- GOLDONI S.A., a Luxembourg société anonyme, with a corporate capital of EUR 39,000.-, having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 125.740;

both here represented by M^e Rose Marie Arcanger, lawyer, residing in Luxembourg;

by virtue of two proxies with power of substitution given on 10th, July 2007.

Said proxies, after having been signed in due form by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties are the sole shareholders (the «Shareholders») of BENELUX PORT HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized under Luxembourg law, with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on 28 June 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg-Eich, not yet published in the Mémorial C, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and whose articles of incorporation have not yet been amended (the «Company»).

The Shareholders, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To acknowledge the transfer by BBI EUROPE HOLDINGS (LUX) S.à r.l. to GOLDONI S.A. of 125 ordinary shares issued by the Company.

2 To create new classes of shares and to convert the existing 500 ordinary shares into 375 shares of class A and 125 shares of class B.

3 To fully restate the articles of incorporation of the Company without amending the corporate objects clause.

4 To accept the resignation of the existing managers.

5 To grant discharge to the resigning managers.

6 To appoint new class A and class B managers.

7 To appoint a statutory auditor.

8 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders acknowledged the transfer by BBI EUROPE HOLDINGS (LUX) S.à r.l. to GOLDONI S.A. of one hundred twenty-five (125) ordinary shares issued by the Company, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, with effect on 12 July 2007.

Second resolution

The Shareholders resolved to create two (2) new classes of shares, the class A shares (the «Shares A») and the class B shares (the «B Shares») having the rights and privileges attached thereto as a result of the proposed restatement of the articles of incorporation of the Company.

The Shareholders further resolved to convert the existing five hundred (500) ordinary shares into three hundred seventy-five (375) Shares A and one hundred twenty-five (125) Shares B and to exchange the three hundred seventy-five (375) ordinary shares held by BBI EUROPE HOLDINGS (LUX) S.à r.l. against three hundred seventy-five (375) Shares A and the existing one hundred twenty-five (125) shares held by GOLDONI S.A. into one hundred twenty-five (125) Shares B.

Third resolution

The Shareholders resolved that, as a consequence of the above resolutions, the articles of association of the Company shall from now on read as follows:

«I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Name.

1.1 There is formed a private limited liability company under the name BENELUX PORT HOLDINGS S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality.

Art. 3. Object. The Company's objects are:

3.1 to provide direct or indirect financing and/or financial services, as well as administrative assistance ancillary thereto to its subsidiaries or companies in which itself or its parent company has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company») and;

3.2 to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign commercial, industrial or financial entities, by way of, amongst others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or any other way, or financial debt instrument in any way whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.3 A company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is on control of, is controlled by, is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case where beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the full power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions:

- Borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- Advance, lend or deposit money or give credit to any Connected Company, including but not limited to mezzanine loans;

- Enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of the laws of Luxembourg;

- Enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements, under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty; and

- Enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, managements agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, in relation to the area described above.

It is being understood that in any case the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulatory activity of the financial sector.

3.5 The Company may also invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg or abroad and acquire or sell or other dispose and hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, amongst others, the subscription and the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever and administrate, develop and manage such holding of interests.

3.6 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of the specific tax regime organized by the law of July 31, 1929 on holding companies.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

II.- Capital, Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by three hundred seventy-five (375) class A shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the «Shares A») and one hundred twenty-five (125) class B shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the «Shares B»); the Shares A and the Shares B being hereafter collectively referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

Art. 6. Shares Indivisibility.

6.1 Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the Law.

7.2.1 The Shares of any class of shares may be transferred freely amongst Shareholders.

7.2.2 The Shares of any class of shares may be transferred to non-Shareholders only with the authorization of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital.

7.2.3 The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

7.3 Additional terms and conditions may be agreed in writing by the Shareholders in relation to the transfer of Shares issued by the Company. Transfers shall be made in compliance with any such additional terms and conditions and with these Articles. The Company is entitled to refuse to register any transfer of Shares unless transferred in accordance with these Articles or in accordance with any agreement relating to the transfer of Shares to which the Company is a party.

7.4 In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Board of Managers.

III.- Management - Representation

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by a board of managers (the «Board of Managers») composed of five (5) members as follows:

(i) three (3) managers chosen out of a list of candidates submitted jointly and exclusively by the holders of Shares A (the «A Managers»); and

(ii) two (2) managers chosen out of a list of candidates, submitted jointly and exclusively by the holders of Shares B (the «B Managers»; the A and B Managers being collectively referred to as the «Manager(s)»).

8.2 The Managers need not to be Shareholders.

8.3 The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

8.4 In the event that any Manager, who had initially been proposed by a holders of a given class of Shares in accordance with the foregoing provisions, resigns, dies or is otherwise removed, such Manager shall be immediately replaced by a person chosen among a list of candidates presented by the Shareholders who had initially proposed the Manager to be replaced.

8.5 The Board of Managers will appoint from among the A Managers a chairman (the «Chairman»).

Art. 9. Powers of the Board of Managers.

9.1 In dealing with third parties the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company.

10.1 Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of an A Manager and of a B Manager or by the signature of any person to whom such power shall be jointly delegated by an A Manager and by a B Manager.

Art. 11. Delegation and Agent of the Board of Managers.

11.1 The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more Managers, nominated among a list of three (3) candidates or more proposed by a majority of holders of Shares B, who will be called daily managers (the «Daily Managers»).

11.2 The Board of Managers may also give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

11.3 The Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1 Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or exceptionally outside Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

12.2 The Board of Managers convenes upon call by the Chairman, as often as the interest of the Company so requires and at least once every quarter. It must be convened each time two Managers so request.

12.3 A convening notice specifying the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant meeting of the Board of Managers, shall be sent to the Managers at least five (5) business days in advance of the meeting accompanied by supporting documents permitting the Managers to prepare the items of the agenda.

12.4 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.5 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.6 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if at least two (2) A Managers and at least one (1) B Manager are present (either physically or by conference call) or validly represented. If the aforementioned qualified quorum is not reached at any meeting, a new meeting shall be called subject to providing sufficient notice thereof. Such new meeting shall have the same agenda and shall be able to decide irrespective of the numbers of Managers present or represented.

12.7 Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority of the votes of the Managers present or represented at the meeting, provided that the following list of decisions will require the approval by at least two (2) A Managers and one (1) B Manager:

(A) Amendment of the current business plan with respect to Connected Companies, and approval and amendment of the subsequent yearly business plans and the related budgets;

(B) New loans, credit facilities, bank overdrafts, issuance of bonds, notes or debentures, or lease or hire-purchase agreements over five million euro (EUR 5,000,000.-) and the granting of security interests over assets, other than budgeted in the approved business plan;

(C) Acquisition, opening, or divestment or closing of a subsidiary, plant or business which represents 10% or more of the consolidated EBITDA of the Connected Companies, other than budgeted in the approved business plan;

(D) Capital expenditure over two million euro (EUR 2,000,000.-), other than budgeted in the approved business plan;

(E) Change in accounting rules and methods;

(F) Remuneration of the Daily Manager(s), if any, and the Chairman of the Board of Managers; and

(G) Distribution of an interim dividend, unless budgeted in the approved business plan or otherwise agreed upon in writing.

The aforementioned decisions will be deemed not be part of the daily management of the Company.

12.8 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.9 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.10 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

IV.- General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholders - Votes.

13.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares which it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with its Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.3 Furthermore, without prejudice to mandatory provisions of Luxembourg law, decisions referred to in the following list can only be taken by the general meeting of Shareholders subject to a majority of 85% plus one of all votes cast by the Shareholders at such general meeting:

(A) Any change in the articles of association;

(B) Approval of the annual accounts;

(C) Issue shares, warrants, convertible bonds or any securities which give the right to obtain such securities;

(D) Create or renew an authorised capital;

(E) Decide to cancel or to restrict the preference right;

(F) Approve the terms and conditions of a share option plan;

(G) Decide on the remuneration of the board members; and

(H) Decide on the appointment and the remuneration of the statutory auditor.

IV.- Supervision

Art. 14. Statutory Auditors.

14.1 The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of Shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

V.- Business year

Art. 15. Business Year

15.1 The Company's financial year starts on the first day of July and ends on the last day of June of the next year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Managers and the Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution Right of Shares.

16.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

16.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

16.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

16.5 The Board of Managers may however and to the extent permitted by Luxembourg law decide to pay interim dividends.

VI.- Liquidation

Art. 17. Causes of Dissolution.

17.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 18. Liquidation.

18.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority of Shareholders.

18.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

VII.- Applicable Law

Art. 19. Applicable Law.

19.1 Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.»

Fourth resolution

The Shareholders resolved to acknowledge the resignation of Mr Mark Dunstan, Mr Jeffrey Pollack, Mr Jonathon Sellar, Mr Nicolas Comes and Mr Yves Elsen as managers of the Company, with effect at the date of these resolutions.

Fifth resolution

The Shareholders resolved to grant discharge to the resigning directors for the carrying of their duties for the period ended at the date of these resolutions.

Sixth resolution

The Shareholders resolved to appoint the following people as A Managers of the Company with immediate effect for an unlimited duration:

- Mr Jeffrey Pollack, with professional address at L23 Chifley Tower, 2 Chifley Square Sydney, NSW 2000, born in Glasgow Scotland on 5 February 1965;

- Mr Jonathon Sellar, with professional address at L23 Chifley Tower, 2 Chifley Square Sydney, NSW 2000, born in Broken Hill NSW Australia on 26 July 1972; and

- Mr David Robinson, with professional address at 17-27 Queen's Square, Middlesbrough U.K born in Stoke-on-Trent on 25 March 1964;

and further resolved to appoint the following people as B Managers of the Company with immediate effect for an unlimited duration:

- SYMONS MANAGEMENT CONSULTANCY BVBA, a private limited liability company organised under Belgian law, with registered office at 'T Leeghoek 2, 9770 Kruishoutem, Belgium, filed with the Register for Legal Entities under number 0459.169.690 (Ghent), represented by Mr Walter Symons; and

- GEFICORP SPRL, a private limited liability company organised under Belgian law, with registered office at avenue Louise 349, 1050 Brussels, filed with the Register for Legal Entities under number 0464.515.281 (Brussels), represented by Mr Marcel Genadry.

Seventh resolution

The Shareholders resolved to appoint ERNST AND YOUNG, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach, as statutory auditor of the Company with immediate effect for a period ending at the date of the approval of the annual accounts ended on 30 June 2008.

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 2,700.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- BBI EUROPE HOLDINGS (LUX) S. à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.473;

et

2.- GOLDONI S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec un capital social de EUR 39.000,-, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.740;

toutes deux représentées aux fins des présentes par M^e Rose Marie Arcanger, avocate, demeurant au Luxembourg; en vertu de deux procurations données le 10 juillet 2007.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le représentant des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparantes sont les seuls associés (les «Associés») de BENELUX PORT HOLDINGS S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 28 juin 2007, pas encore publié au Mémorial C, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés (la «Société»).

Les Associés, reconnaissant avoir été entièrement informés des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constat du transfert par BBI EUROPE HOLDINGS (LUX) S.à r.l. à GOLDONI S.A. de 125 parts sociales ordinaires émises par la Société.

2. Création de nouvelles catégories de parts sociales et conversion des 500 parts sociales ordinaires existantes en 375 parts sociales de catégorie A et 125 parts sociales de catégorie B.

3. Refonte intégrale des statuts de la Société sans modification de l'objet social de la Société.

4. Acceptation de la démission des gérants actuels.

5. Donner décharge aux gérants démissionnaires.

6. Nomination de nouveaux gérants de catégorie A et de catégorie B.

7. Nomination d'un commissaire aux comptes.

8. Divers.

ont requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont pris acte du transfert par BBI EUROPE HOLDINGS (LUX) S.à r.l. à GOLDONI S.A. de cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires émises par la Société, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), avec effet au 12 juillet 2007.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de créer deux (2) nouvelles catégories de parts sociales, les parts sociales de catégorie A («Parts Sociales A») et les parts sociales de catégorie B («Parts Sociales B»), ayant les droits et privilèges qui y sont attachés conformément à la proposition de refonte des statuts de la Société.

Les Associés ont décidé de convertir les cinq cents (500) parts sociales ordinaires existantes en trois cent soixante-quinze (375) Parts Sociales A et cent vingt-cinq (125) Parts Sociales B et d'échanger les trois cent soixante-quinze (375) parts sociales ordinaires existantes détenues par BBI EUROPE HOLDINGS (LUX) S.à r.l. en trois cent soixante-quinze (375) Parts Sociales A et les cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires existantes détenues par GOLDONI S.A. en cent vingt-cinq (125) Parts Sociales B.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé qu'en conséquence des résolutions prises ci-dessus, les statuts de la Société seront dorénavant rédigés comme suit:

«I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

1.1 Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BENELUX PORT HOLDINGS S.à r.l., qui sera régie par le droit luxembourgeois (ci-après la «Société»), et en particulier par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la Commune de Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Cependant, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la commune.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est:

3.1 de fournir tout financement direct ou indirect et/ou tous services financiers ainsi que toute assistance administrative liées à ceux-ci, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommées les «Sociétés Apparentées») et chacune une «Société Apparentée») dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; et

3.2 d'acquérir et détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres activités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participations, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation, ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer cette détention d'intérêts.

3.3 Une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, d'une manière directe ou indirecte, détient est détenue par, contrôle, est contrôlée par, est sous un contrôle commun avec la Société ou est contrôlée par un associé ou actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire ou trustee, gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou tout autre moyen.

3.4 La Société pourra, en particulier, effectuer les opérations suivantes:

- emprunter sous toute forme ou obtenir toute forme de crédit, et lever des fonds, notamment par l'émission d'obligations, de titres de dettes (notes) de billets à ordre (promissory notes), de certificats (certificates) et d'autres instruments de dettes ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter ou déposer des fonds ou octroyer du crédit à toute Société Apparentée, en ce compris, sans y être limité, des fonds mezzanines;

- accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement formel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou des Sociétés Apparentées, et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites apportées par la loi luxembourgeoise;

- entrer dans toute forme de contrats dérivés de crédit tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière; et

- conclure des contrats et notamment, des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de substitution, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus.

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra aussi investir dans des biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et acquérir ou vendre ou effectuer tout autre acte de disposition et détenir, directement ou indirectement, tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, et d'administrer, développer et gérer de telle détention d'intérêts.

3.6 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participation financières.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par trois cent soixante-quinze (375) parts sociales de catégorie A, ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, (ci-après désignées les «Parts A») et cent vingt-cinq (125) parts sociales de catégorie B, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (ci-après désignées les «Parts B»; les Parts A et les Parts B étant ci-après collectivement désignées les «Parts»). Il est fait ci-après référence aux détenteurs de Parts comme «Associés».

5.2 Outre le capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission est à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts donnent droit à des droits égaux.

Art. 6. Indivisibilité des Parts.

6.1 Envers la Société, les Parts de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des Parts.

7.1 En cas d'Associé unique, les Parts de la Société sont librement transmissibles.

7.2 En cas de pluralité d'Associés, les Parts détenues par chacun d'entre eux ne sont cessibles que dans le respect des exigences des Articles 189 et 190 de la Loi.

7.2.1 Les Parts de toutes les catégories de parts sociales sont librement cessibles entre Associés.

7.2.2 Les Parts de toutes les catégories de parts sociales ne peuvent être cédées à des non-Associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des Associés représentant les trois quarts du capital social.

7.2.3 Les cessions de Parts doivent être formalisées par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ayant été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

7.3 Des conditions supplémentaires quant à la cession ou la transmission des Parts émises par la Société, peuvent être convenues par écrit entre les Associés. Les transferts sont effectués conformément à ces conditions supplémentaires et aux présents Statuts. La Société est habilitée à refuser d'inscrire tout transfert de Parts à moins que celui-ci n'ait été effectué conformément aux Statuts ou à tout accord écrit relatif au transfert de Parts auquel la Société est partie.

7.4 De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou accorder des garanties sur les Parts qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Conseil de Gérance.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil de Gérance.

8.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») composé de cinq (5) membres comme suit:

(i) trois (3) gérants nommés à partir d'une liste de candidats présentée conjointement et exclusivement par les détenteurs de Parts A (les «Gérants A»); et

(ii) deux (2) gérants nommés à partir d'une liste de candidats présentée conjointement et exclusivement par les détenteurs de Parts B (les «Gérants B»; les Gérants A et B étant collectivement désignés les «Gérants»).

8.2 Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés.

8.3 Les Gérants sont révocables à tout moment avec ou sans motif sur décision de l'Associé (des Associés).

8.4. Dans l'hypothèse où un Gérant, qui a été initialement proposé par les détenteurs d'une catégorie de parts sociales donnée conformément aux dispositions précédentes, démissionne, décède ou est révoqué d'une manière ou d'une autre, ce Gérant doit être immédiatement remplacé par une personne choisie parmi une liste de candidats présentée par les Associés qui ont initialement proposés le Gérant à remplacer.

8.5 Le Conseil de Gérance nommera un président parmi les Gérants A (le «Président»).

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que cela soit conforme aux dispositions de cet Article.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la Société.

10.1 La Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature conjointe de un Gérant A et de un Gérant B ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir sera délégué par un Gérant A et par un Gérant B conjointement.

Art. 11. Délégation et représentant du Conseil de Gérance.

11.1 Le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs en matière de gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Gérants, choisis à partir d'une liste de minimum trois (3) candidats proposée par une majorité de détenteurs de Parts B, qui seront nommés délégués à la gestion journalière (les «Délégués à la Gestion Journalière»).

11.2 Le Conseil de Gérance peut également déléguer des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc, choisis parmi ses membres ou non, Associés ou non.

11.3 Le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance sont tenues à Luxembourg ou exceptionnellement à l'extérieur de Luxembourg tel que cela est déterminé ponctuellement par le Conseil de Gérance.

12.2 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent et au moins une fois par trimestre. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée par le Président lorsque deux (2) Gérants en font la demande.

12.3 Une convocation, indiquant le lieu et la date de la réunion ainsi que l'agenda et la nature des affaires à traiter lors de la réunion du Conseil de Gérance, doit être envoyée aux Gérants au moins cinq (5) jours ouvrables avant la réunion accompagnée des documents nécessaires pour permettre aux Gérants de préparer cette réunion.

12.4 Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit.

12.5 Tout Gérant peut participer aux réunions du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par lettre un autre Gérant comme son représentant. Un Gérant peut aussi nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être ultérieurement confirmé par écrit.

12.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si au moins deux (2) Gérants A et au moins un (1) Gérant B sont présents (en personne ou par conférence téléphonique) ou valablement représentés. Si le quorum mentionné ci-dessus n'est pas atteint lors d'une réunion, une nouvelle réunion peut être convoquée à condition de respecter les formalités de convocation. Cette nouvelle réunion aura le même agenda et pourra valablement délibérer quelque soit le nombre de Gérants présents ou représentés.

12.7 Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. Néanmoins les décisions listées ci-dessous ne peuvent être prises qu'avec l'accord d'au moins deux (2) Gérants A et un (1) Gérant B:

(A) Modification du business plan actuel concernant les Sociétés Apparentées et approbation et modification des business plans annuels ultérieurs et des budgets y relatifs;

(B) Nouveaux prêts, facilités de crédit, découverts bancaires, émission d'obligations ou d'obligations avec bons de souscriptions d'actions, ou contrats de bail ou de location-vente excédant cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) et l'accord de sûretés sur des biens, non prévus dans le business plan approuvé;

(C) Acquisition, ouverture ou désinvestissement ou fermeture d'une filiale, usine ou affaire qui représente 10% ou plus du EBITDA consolidé des Sociétés Apparentées, non prévus dans le business plan approuvé;

(D) Dépenses d'immobilisations excédant deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), non prévues dans le business plan approuvé;

(E) Modification des règles et méthodes comptables;

(F) Rémunération du Délégué à la Gestion Journalière, le cas échéant, et du Président du Conseil de Gérance; et

(G) Distribution d'un dividende intérimaire, sauf lorsque cela a été prévu dans le business plan approuvé ou autrement approuvé par écrit.

Les décisions mentionnées ci-dessus sont réputées ne pas faire partie de la gestion journalière de la Société.

12.8 L'utilisation de l'équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque Gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par les autres Gérants participants qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque Gérant participant est considéré comme présent et autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

12.9 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.10 Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance doit être signé par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits doivent être certifiés par tout Gérant ou par toute personne nommée par tout Gérant ou durant une réunion du Conseil de Gérance.

IV. Assemblées générales des Associés

Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes.

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quelque soit le nombre de Parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnel au nombre de Parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.3 Néanmoins, sans préjudice des dispositions obligatoires du droit luxembourgeois, les décisions listées ci-dessous ne peuvent être adoptées par l'assemblée générale des Associés qu'à une majorité de 85% plus un de l'ensemble des votes exprimés par les Associés lors de cette assemblée générale:

- (A) Toute modification des Statuts;
- (B) Approbation des comptes annuels;
- (C) Emission de parts sociales, warrants, obligations convertibles ou autres titres qui confèrent le droit d'obtenir ces titres;
- (D) Création ou renouvellement du capital autorisé;
- (E) Décision d'annuler ou de limiter le droit préférentiel de souscription;
- (F) Approbation des termes et conditions d'un régime d'option d'achat de parts sociales;
- (G) Décisions relatives à la rémunération des membres du Conseil de Gérance; et
- (H) Décisions relatives à la nomination et à la rémunération du commissaire aux comptes.

V.- Exercice social

Art. 14. Commissaires aux comptes.

14.1 La Société est supervisée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale des Associés qui déterminera leur nombre et leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Art. 15. Exercice Social.

15.1 L'année sociale commence le premier jour de juillet et se termine le dernier jour de juin de l'année suivante.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par les Gérants et ceux-ci prépareront un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 16. Droit de Distribution des Parts.

16.1 Les bénéfices de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

16.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

16.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que des Statuts, les Gérants pourront proposer que ces fonds disponibles soient distribués.

16.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

16.5 Le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes dans la mesure de ce qui est permis par le droit luxembourgeois.

VI.- Liquidation

Art. 17. Causes de Dissolution.

17.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

Art. 18. Liquidation.

18.1 La liquidation de la Société requiert l'approbation de la majorité des Associés.

18.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

VII.- Loi applicable**Art. 19. Loi Applicable.**

19.1 Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé d'accepter la démission de M. Mark Dunstan, M. Jeffrey Pollack, M. Jonathon Sellar, M. Nicolas Cornes et de M. Yves Elsen, en tant que gérants de la Société, avec effet à la date de ces résolutions.

Cinquième résolution

Les Associés ont décidé de donner décharge aux gérants démissionnaires pour l'exercice de leurs fonctions pendant la période prenant fin à la date de ces résolutions.

Sixième résolution

Les Associés ont décidé de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants A de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée:

- M. Jeffrey Pollack, avec adresse professionnelle au L23 Chifley Tower, 2 Chifley Square Sydney, NSW 2000 Australie, né le 5 février 1965 à Glasgow, Ecosse;

- M. Jonathon Sellar, avec adresse professionnelle au L23 Chifley Tower, 2 Chifley Square Sydney, NSW 2000 Australie, né le 26 juillet 1972 à Broken Hill NSW Australie; et

- M. David Robinson, avec adresse professionnelle au 17-27 Queen's Square, Middlebrough U.K., né le 25 mars 1964 à Stoke-on-Trent, U.K.;

et ont également décidé de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants B de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée:

- SYMONS MANAGEMENT CONSULTANCY BVBA, une société privée à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social à T Leeghoek 2, 9770 Kruishoutem, Belgique, inscrite au Registre des Personnes Morales sous le numéro 0459.169.690 (Gand), représentée par M. Walter Symons; et

- GEFICORP SPRL, une société privée à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social à avenue Louise 349, 1050 Bruxelles, Belgique, inscrite au Registre des Personnes Morales sous le numéro 0464.515.281 (Bruxelles), représentée par M. Marcel Genadry.

Septième résolution

Les Associés ont décidé de nommer ERNST AND YOUNG, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et pour une période prenant fin lors de l'approbation des comptes au 30 juin 2008.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 2.700,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: R. M. Arcanger, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007. Relation: LAC/2007/18008. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 août 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007105834/206/613.

(070120922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Barclays Structure d'Investissement Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.965.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the third day of August.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BARCLAYS EUROPEAN INFRASTRUCTURE 2 LIMITED, a company incorporated under the laws of United Kingdom, having its registered office at 1 Churchill Place London E14 5HP, registered with the Trade Register of the England and Wales, under number 03468972,

here represented by Ms Judit Stern, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on the third day of August 2007.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of BARCLAYS STRUCTURE D'INVESTISSEMENT LUXEMBOURG S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at sixteen thousand Euro (EUR 16,000.-) represented by ten thousand (10,000) shares of one Euro and sixty Cents (EUR 1.60) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by a board of managers composed of one or more A managers (the «A Managers») and one or more B managers (the «B Managers»), who need not be partners. The A Managers and the B Managers are collectively referred to as the «managers».

The managers shall be elected by the partners at the general meeting which shall determine their remuneration and term of office. The managers are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any manager may be removed with or without cause by the general meeting of partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager following death, resignation, retirement or otherwise, the remaining managers may temporarily appoint a manager.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one A Manager together with one B Manager.

Art. 12. The Company is managed by a board of managers which shall choose from among the A Managers a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if one of the A Managers and one of the B Managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the A Managers and of the B Managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by any A Manager together with any B Manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any A Manager together with any B Manager or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the Sole Partner - Collective decisions of the Partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st.

Art. 21. Each year on December 31, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The ten thousand (10,000) shares have been subscribed by BARCLAYS EUROPEAN INFRASTRUCTURE 2 LIMITED, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of sixteen thousand Euro (EUR 16,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Resolutions of the Sole Partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

A Manager:

- Mr. Andrew Matthews, banker, born on 21 September 1962 in Grimsby, United Kingdom, residing in BPE, 4th Floor. Condor House, St Pauls Churchyard, London - EC4M 8AL, United Kingdom.

B Manager:

- Mr. Jean-Christophe Dauphin, private employee, born on November 20, 1976 in Nancy (F), residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BARCLAYS EUROPEAN INFRASTRUCTURE 2 LIMITED, constitué et existant selon les lois de Royaume-Uni, ayant son siège social au 1 Churchill Place London E14 5HP, immatriculé au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles, sous le numéro 03468972,

ici représenté par Madame Judit Stern, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 3 août 2007.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de BARCLAYS STRUCTURE D'INVESTISSEMENT LUXEMBOURG S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de seize mille euros (EUR 16.000,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales, d'une valeur d'un euro et soixante cents (EUR 1,60) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants A (les «Gérants A») et d'un ou plusieurs gérants B (les «Gérants B»), qui n'ont pas besoin d'être associés. Les Gérants A et les Gérants B sont collectivement référencés comme étant les «gérants».

Les gérants seront élus par les associés à l'assemblée générale qui fixera leur rémunération et le terme de leur mandat. Les gérants sont élus par un vote à la majorité simple des parts sociales présentes ou représentées.

Tout gérant peut être révoqué avec ou sans motif par l'assemblée générale des associées.

En cas de vacance d'un poste de gérant suite à un décès, une démission, un départ à la retraite ou autrement, les gérants restants peuvent provisoirement nommer un gérant.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant A avec un Gérant B.

Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi les Gérants A un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si l'un des Gérants A et l'un des Gérants B sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants A et des Gérants B présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par l'un des Gérants A avec l'un des Gérants B. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par l'un des Gérants A avec l'un des Gérants B ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'Associé Unique - Décisions collectives des Associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

BARCLAYS EUROPEAN INFRASTRUCTURE 2 LIMITED, prénommé, a souscrit l'ensemble des dix mille (10.000) parts sociales;

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de seize mille euros (EUR 16.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'unique associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant A:

- Monsieur Andrew Matthews, banquier, né le 21 septembre 1962 à Grimsby, Royaume-Uni, ayant son adresse à BPE, 4th Floor, Condor House, St Pauls Churchyard, Londres - EC4M 8AL, Royaume-Uni;

Gérant B:

- Monsieur Jean-Christophe Dauphin, employé privé, né le 20 novembre 1976 à Nancy France, ayant son adresse à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Stern, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 août 2007, Relation: EAC/2007/9706. — Reçu 160 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007102428/239/345.

(070116215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Cargoleasing S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 124.147.

L'an deux mil sept, le deux août.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CARGOLEASING S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II, constituée suivant acte notarié du 5 février 2007, publié au Mémorial C numéro 586 du 12 avril 2007. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Michel Vansimpsen, gérant de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ariane Vansimpsen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Démission de 2 administrateurs actuels.
- 2) Confirmation de Monsieur Jean Bidegain en qualité d'unique administrateur et administrateur-délégué de la société.
- 3) Refonte intégrale des statuts de la Société pour la transformer en une société anonyme unipersonnelle.
- 4) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de:

- Madame Bailly Mireille, domiciliée 140, chemin d'Aubignan à Mazan à F-84200 Carpentras (France),
 - CCMT PARTICIPATIONS S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 109.612 avec siège social à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II,
- de leur fonction d'administrateurs de la société et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts et d'adapter les statuts à la nouvelle forme sociale de la Société Anonyme Unipersonnelle.

Ces statuts auront dorénavant la teneur suivante:

«Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales notamment la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de CARGOLEASING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'affrètement d'avions Cargo.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Titre II. Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société est composée de seulement un seul actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, un représentant permanent de cette personne morale devra être nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée Générale

Art. 13. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, les décisions doivent être prises par résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de confirmer en qualité de seul et unique administrateur et administrateur-délégué de la société, Monsieur Jean Bidegain, administrateur de société, né à Bayonne (France) le 9 septembre 1948, domicilié 140, chemin d'Aubignan à Mazan à F-84200 Carpentras (France).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Vansimpsen, B. Tassigny, A. Vansimpsen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, LAC/2007/22059. — Reçu 12 euros.

Pour le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007103124/220/195.

(070117951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Gex Investissements S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 106.075.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of June.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of the Luxembourg public limited company (société anonyme) GEX INVESTISSEMENTS S.A. (the Company) having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 106.075, incorporated on 8 February 2005 pursuant to a notarial deed recorded by Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Luxembourg), published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C), n^o 564 dated 10 June 2005 on page 27032.

The Meeting is chaired by Josiane Meissener, professionally residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Julie Chartrain, professionally residing in Luxembourg as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Julie Chartrain, professionally residing in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

I. the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes;

II. it appears from the attendance list that all 310 shares in registered form, representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to EUR 31,000.-, are present or duly represented at the Meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to the Meeting. The Meeting decides to waive the convening notices;

III. the agenda of the Meeting is as follows:

1) Decision to change the form of the Company from a société anonyme (public limited liability company) into a société à responsabilité limitée (private limited liability company);

2) Subsequent restatement of the articles of association of the Company in their entirety;

3) Nomination of the new managers of the Company and discharge to the former directors and auditor;

4) Increase the share capital of the Company currently amounting to EUR 31,000.- represented by 310 shares having a nominal value of EUR 100.- in order to bring it from its current amount to an amount of EUR 19,690,800.- through the contribution of the totality of the 25,089 shares of the French company LES TERRETTES S.à r.l., representing 100% of its share capital, valued at EUR 19,660,000.-, including a share premium of EUR 200.-, and

5) Subsequent restatement of article 5 of the articles of association of the Company

Then the Meeting, after deliberation, passed the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to change the form of the Company from a public limited liability company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée), such resolution to become effective immediately.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Meeting resolves to restate the articles of association of the Company in their entirety, which will read henceforth, in their English version, as follows:

Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of GEX INVESTISSEMENTS S.à.r.l. (the Company).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the laws of 31 July 1929 on pure holding companies and the law of 11 May 2007 on family estate management companies.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option and securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop such securities. The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to

secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg - City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 31,000.-, represented by 310 shares having a nominal value of EUR 100.- per share each.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the signature of two members of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 15. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.»

Third resolution

The Meeting resolves to reappoint Mr Photios S. Antonatos, Mr Emmanuel L. Bussetil, Mr Aris Serbetis and Mr Michel Bourrit as managers of the Company for an unlimited period of time and resolves to give them discharge (quitus) for their activity as previous directors of the Company. The Meeting resolves to also give discharge to the auditor of the Company.

Fourth resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company currently amounting to EUR 31,000.- represented by 310 shares having a nominal value of EUR 100.- in order to bring it from its current amount to an amount of EUR 19,690,800.-, represented by 196,908 shares and a share premium of EUR 200.-, through the contribution of the totality of the shares of the French company LES TERRETTES S.à.r.l. (TERRETTES), representing the share capital of this company, which is valued at EUR 19,660,000.-.

The contributors are (i) Mr Spiro J. Latsis, contributing 7,190 shares of LES TERRETTES, subscribing for 56,341 shares of the Company and contributing an amount of EUR 57.- to be allocated to the share premium (ii) Mrs Marguerite Latsis, contributing 6,562 shares of LES TERRETTES, subscribing for 51,420 shares of the Company and contributing an amount of EUR 53.- to be allocated to the share premium (iii) Mrs Anne-Marie Louise Latsis, contributing 6,528 shares of LES TERRETTES, subscribing for 51,153 shares of the Company, and contributing an amount of EUR 53.- to be allocated to the share premium and (iv) Mr Spiro J. Latsis, Mrs Marguerite Latsis, Mrs Anne-Marie Louise Latsis and Mrs Henrietta Latsis, contributing collectively 4,809 shares they co-own of LES TERRETTES, subscribing collectively for 37,684 shares of the Company, and contributing an amount of EUR 39.- to be allocated to the share premium, here represented by Ms Josiane Meissener, employee by virtue of four powers of attorney given in Geneva (CH) on 12 June 2007.

The contribution in kind has been evaluated by David Byrom, accountant who confirms that he «... has no observation to mention on the value of the shares that correspond at least in number and in value to the subscription by Mr Spiro J. Latsis, Mrs Marguerite Latsis, Mrs Anne-Marie Louise Latsis and Mrs Henrietta Latsis of a number of shares of 196,598 having a total nominal value of EUR 19,659,800.- plus an issue premium of EUR 200.- to be issued and created» and a certificate established by Mme Loubaresse, manager of LES TERRETTES S.à.r.l., confirms that «.. all 25,089 shares, representing 100% of the issued share capital of LES TERRETTES, shall be contributed to the share capital of GEX INVESTISSEMENTS, a private limited company incorporated under the laws of Luxembourg.»

The manager's certificate together with the report of the accountant, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Fifth resolution

As a consequence of the above resolution fourth resolution, the Meeting resolves to restate article 5 of the articles of association of the Company, which will henceforth read, in its English version, as follows:

« **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 19,690,800.- represented by 196,908 shares having a nominal value of EUR 100.- per share each.»

Capital duty

The contribution in kind consists of all the shares of a company having its registered office and its place of effective management in the European Union and therefore the Company refers to Article 4-2 of the law of 29 December 1971, which provides for capital duty exemption.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 5,500.-

There being no further business, the Meeting is terminated.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed (including the articles of association of the Company) is worded in English, followed by a French version of the present deed; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société GEX INVESTISSEMENTS S.A., (ci-après la «Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 106.075, constituée par un acte authentique reçu par le notaire Gérard Lecuit, résidant à Luxembourg, en date du 8 février 2005, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N ° 564 du 10 juin 2005, page 27032.

L'Assemblée est présidée par Josiane Meissener, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne Julie Chartrain résidant professionnellement à Luxembourg, Secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée désigne en tant que Scrutateur de l'Assemblée Julie Chartrain, résidant professionnellement à Luxembourg (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur seront désignés collectivement en tant que Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. La liste de présence, signée par tous les actionnaires représentés à l'assemblée, les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il résulte de la liste de présence établie et signée par les membres du Bureau que la totalité du capital social votant de la Société s'élevant à EUR 31.000,-, représenté par 310 actions ayant une valeur nominale de EUR 100,-, est dûment représenté à la présente assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, repris ci-dessous.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Décision de modifier la forme de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée;
- 2) Reformulation des statuts de la Société dans leur intégralité;

- 3) Nomination des gérants de la Société et décharge aux précédents administrateurs et auditeur de la Société;
- 4) Augmentation du capital social de la Société de EUR 19.660.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- représenté par 310 parts sociales avec une valeur nominale de EUR 100,- à EUR 19.690.800,- par l'apport de la totalité des 25.089 parts sociales de la société de droit français LES TERRETTES S.à.r.l., représentant son capital social, évalué à un montant de EUR 19.660.000,-, inclus une prime d'émission de EUR 200,-; et
- 5) Reformulation de l'article 5 des statuts de la Société.
- Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes, par vote unanime:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la forme de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée, ladite décision entrant en vigueur immédiatement.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Assemblée décide de reformuler les statuts de la Société dans leur intégralité, afin qu'ils prennent la teneur suivante dans leur version française:

Nom - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de GEX INVESTISSEMENTS S.à.r.l. (ci-après, la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings ni de celle du 11 mai 2007, relative à la création de sociétés de gestion de patrimoine.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement et pour développer ses valeurs mobilières. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 31.000,- représenté par 310 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle

il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature de deux membres quelconques du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer, pour une période non définie, M. Photios S. Antonatos, M. Emmanuel L. Bussetil, M. Aris Serbetis and M. Michel Bourrit comme gérants de la Société et de leur donner quitus pour leur fonction en tant que précédents administrateurs de la Société. L'Assemblée décide également de donner quitus à l'auditeur de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- représenté par 310 actions avec une valeur nominale de EUR 100,- à EUR 19.690.800,-, représenté par 196.908 parts sociales et une prime d'émission d'un montant de EUR 200,-, par l'apport de la totalité des parts de la société française LES TERRETTES S.à.r.l. (TERRETTES), représentant le capital social de celle-ci, évalué à un montant total de EUR 19.660.000,-.

Les apporteurs sont (i) M. Spiro J. Latsis, contribuant 7.190 parts de TERRETTES, souscrivant à 56.341 parts de la Société et versant un montant de EUR 57,- à allouer à la prime d'émission (ii) Mme Marguerite Latsis, contribuant 6.562 parts de TERRETTES, souscrivant à 51.420 parts de la Société et versant un montant de EUR 53,- à allouer à la prime d'émission, (iii) Mme Anne-Marie Louise Latsis, contribuant 6.528 parts de TERRETTES, souscrivant à 51.153 parts de la Société et versant un montant de EUR 53,- à allouer à la prime d'émission, et (iv) M. Spiro Latsis, Mme Marguerite Latsis, Mme Anne-Marie Louise Latsis ainsi que Mme Henrietta Latsis, contribuant 4.809 parts de TERRETTES détenues par eux en indivision, souscrivant à 37.684 parts de la Société qu'ils détiendront en indivision, et versant un montant de EUR 39,- à allouer à la prime d'émission, ici représentés par Mme Josiane Meissener, employée privée, en vertu de quatre procurations qui lui ont été conférées à Genève (CH) en date du 12 juin 2007.

L'apport fait en nature a été évalué par David Byrom, comptable, qui confirme avoir «... no observation to mention on the value of the shares that correspond at least in number and in value to the subscription by Mr Spiro J. Latsis, Mrs Marguerite Latsis, Mrs Henrietta Latsis and Mrs Anne-Marie Louise Latsis of a number of shares of 196,598, having a total nominal value of EUR 19,659,800.- plus an issue premium of EUR 200.- to be issued and created», ainsi que par un certificat établi par Mme Loubresse, gérant de la société LES TERRETTES S.à.r.l., qui confirme que «... all 25,089 shares, representing 100% of the issued share capital of LES TERRETTES, shall be contributed to the share capital of GEX INVESTISSEMENTS, a private limited company incorporated under the laws of Luxembourg.»

Le certificat d'évaluation et le rapport du comptable, après avoir été signés ne varietur par le notaire et le mandataire des comparants, resteront annexés au présent acte, avec lequel ils seront enregistrés:

Cinquième résolution

En conséquence de la quatrième résolution ci-dessus, l'Assemblée décide de reformuler l'article 5 des statuts de la Société, afin que cet article ait désormais la teneur suivante dans la version française des statuts:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 19.690.800,-, représenté par 196.908 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune»

Droit d'apport

L'apport en nature consistant en l'apport de la totalité des parts sociales d'une société constituée au sein de l'Union Européenne et y ayant son siège de direction effectif, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit une exonération du droit d'apport.

Frais

Le montant des frais relatifs au présent acte sont estimés à environ EUR 5.500,-.

Plus aucun point ne se trouvant à l'ordre du jour, l'Assemblée est ajournée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que le présent acte (en ce y compris les statuts de la Société) a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Chartain, J. Meissener, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007. LAC/2007/14873. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007103086/5770/387.

(070116905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Parkwood (Koblenz) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 130.976.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixth of July.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

PARKWOOD EUROPE LLP, a limited liability partnership, with registered office at 5, Prince's Gate, London, SW7 1QJ, United Kingdom,

here represented by Ms. Frédérique Davister, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 June 2007.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become members in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The purpose of the Company is also to invest in real estate property, either by means of purchase, exchange, or such other manner as well as the disposal, the administration, the development and the management of real estate property throughout Europe and to carry out any operation relating directly or indirectly thereto or which it may deem useful in the accomplishment and development of this object.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of PARKWOOD (KOBLENZ) S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its members. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of members representing three quarters of the share capital at least. The existing members shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among members. Inter vivos, they may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased member may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the members will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be members.

The managers are appointed by the general meeting of members which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in any circumstances by the sole signature of any manager

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail, cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature), cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 17. Each member may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of members representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. If the Company has only one member, such sole member exercises the powers granted to the general meeting of members under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year starts on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the members. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be members, and which are appointed by the general meeting of members which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the members proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All of the five hundred (500) shares are subscribed by PARKWOOD EUROPE LLP, aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2007.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, PARKWOOD EUROPE LLP, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. The sole shareholder resolves to elect as managers of the Company for an unlimited period:
 - Mr. Derek Lucie-Smith, born on 16 November 1947 in Port of Spain (Trinidad and Tobago), and with professional address at 5, Prince's Gate, London SW7 1QJ, United Kingdom;
 - Mr. John Lorimer, born on 30 September 1955 in Bishops Stotford (United Kingdom), and residing at 31, Albert Bridge Road, London SW11 4 PX, United Kingdom;
 - Mr. Robert David Maxted, born on 7 March 1947 in Cairo, Egypt, and residing at 14 Clifton Gardens, London W9 1DT, United Kingdom.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille et sept, le six juillet,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PARWOOD EUROPE LLP, une limited liability partnership, avec siège social au 5 Prince's Gate, Londres, SW7 1QJ, Royaume-Uni,

ici représentée par Mademoiselle Frédérique Davister, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 28 juin 2007.

La procuration signée ne varietur par la représentante de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également investir dans des propriétés immobilières, soit par acquisition, échange ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation, l'administration, le développement et la gestion de propriétés immobilières à travers l'Europe et de réaliser toute opération liée directement ou indirectement ou qui utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de PARKWOOD (KOBLENZ) S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gestion. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature unique d'un seul gérant.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique (sans signature électronique), câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfiques

Art. 20. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 21. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

L'intégralité des cinq cents (500) parts sociales sont souscrites par PARKWOOD EUROPE LLP, préqualifiée.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Provisions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.500,-.

Résolutions

Et aussitôt PARKWOOD EUROPE LLP, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. L'associé unique décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée illimitée:
 - Monsieur Derek Lucie-Smith, né le 16 novembre 1947 à Port d'Espagne (Trinité-et-Tobago), et ayant comme adresse professionnelle le 5, Prince's Gate, Londres, SW7 1QJ, Royaume-Uni;
 - Monsieur John Lorimer, né le 30 septembre 1955 à Bishops Stotford (Royaume-Uni), et demeurant à 31, Albert Bridge Road, London SW11 4 PX, Royaume-Uni,
 - Monsieur Robert David Maxted, né le 7 mars 1947 au Caire (Egypte), et demeurant au 14 Clifton Gardens, London W9 1DT, Royaume-Uni.

Dont acte, passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Davister, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007. LAC/2007/17358. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007102446/7241/315.

(070116433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Mecaman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, rue Jean-Pierre Bausch.
R.C.S. Luxembourg B 43.067.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Experts-comptables

Signature

Référence de publication: 2007103988/642/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09193. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Covent Garden Holdings (Number 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 130.024.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007104067/220/12.

(070118017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Sintonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 77.504.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2006 de la société RAGIONE SAPA, ayant son siège social à Treviso (Italie), Calmaggiore 23, N° de la Chambre de Commerce de Treviso, R.E.A. 148942, code fiscal 00778570267 dans lequel ont été consolidés les comptes de EDIZIONE FINANCE INTERNATIONAL S.A., a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SINTONIA S.A.

Signature

Référence de publication: 2007104891/1141/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09816. - Reçu 136 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

PSH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 128.071.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 août 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007104109/239/12.

(070118202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.
